

Réception par le préfet : 18/09/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

**Nombre de Membres
afférents au
Conseil Municipal**
19

**Nombre de Membres
présents
à la séance**
13

**Nombre de Membres
présents ou représentés qui ont
pris part à la délibération**
18

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame NÉE Amélie
 Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

Secrétaire de séance :

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 078 – CHOIX DU NOM DU PARKING SITUÉ RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'un parking communal, où est également installée une borne de recharge pour les véhicules électriques, est situé rue de l'église, en face de l'église. Ce parking n'ayant pas officiellement de nom, Monsieur le Maire propose de lui en attribuer un.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de nommer le parking situé rue de l'église, « Parking de l'église ».

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

